

Idées

Le féminisme et la réappropriation du corps

RÉFLEXIONS A. JAH NJIKÉ ET L. PEKER P. 75

Suivez mon regard

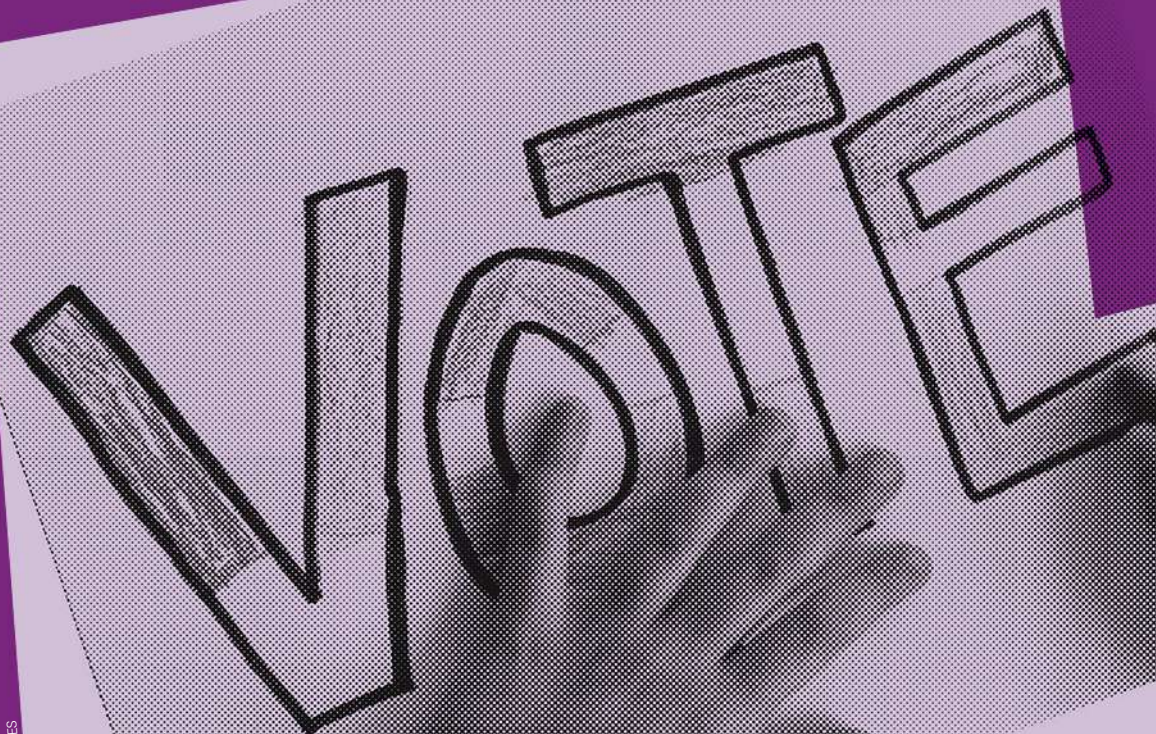
Du call center aux visites à domicile

CHRONIQUE JOSEPH NDWANIYE P. 77

Débats

Voter à 16 ans aux européennes,
une bonne idée ?

Entre les bonnes intentions et la concrétisation
qui pose question.



« Avec le vote à 16 ans, la prise de risque pour les partis est faible »

Aux urnes, les ados ! 283 000 Belges de 16 et 17 ans seront admis à voter au scrutin européen en 2024. Une bouffée de « jeunisme » dans l'isoloir qui reste pourtant bien frileuse aux yeux du politologue Robin Lebrun (Cevipol-ULB), spécialiste du rapport des jeunes à la politique.

Entretiens : Pierre Havaux

A 16 ans, peut-on se sentir en âge de voter ?

Pourquoi pas ? Cette question peut encore se poser à l'âge adulte. L'intérêt pour la chose politique n'est pas tant lié à l'âge. La confiance envers la politique, la perception de son efficacité, les attitudes prédictives d'un comportement citoyen comme le fait d'aller voter, se forment dès l'enfance et l'adolescence pour se stabiliser au stade adulte.

N'est-ce pas un âge encore un peu tendre pour passer à l'acte citoyen par excellence qu'est le vote ?

La maturité est une donnée très variable selon les individus. A-t-on nécessairement plus de maturité politique à 18 ans ? Un sondage effectué lors des scrutins de mai 2019 a montré que les plus jeunes votants ont été les plus gros pourvoyeurs de votes blancs. Les inégalités de nature socioéconomique sont un facteur autrement plus déterminant en la matière.

Abaisser l'âge requis pour voter s'inscrit-il dans une tendance lourde et irréversible ?

Il existe une volonté de renouer avec un jeune public considéré d'emblée comme largement déconnecté de la politique alors qu'il n'en est pourtant pas complètement désintéressé ou indifférent. Mais cette catégorie d'âge s'identifie plus difficilement aux partis ou à l'acte de voter pour se tourner davantage vers une participation ou un engagement plus à la carte ou ponctuel, comme par le biais de pétitions. Chose révélatrice, le terme « parti politique » n'a pas été prononcé une seule fois en une heure et demie de discussion sur la démocratie représentative que nous avons organisée en milieu scolaire bruxellois avec des 16-18 ans. Quand on leur a demandé s'ils



souhaiteraient adhérer à un parti, voire en créer un, leur réponse a été « on ne savait pas qu'on pouvait le faire ».

Les jeunes seront-ils motivés à saisir la main qui leur est tendue par les politiques ?

Leur demande à cet égard n'est pas très claire, d'autant qu'on se retrouve face à un monde peu organisé et dont la voix est portée par des organes fort peu représentatifs. Des études montrent qu'ils ne sont pas spécialement enthousiastes ni positifs à cette perspective. Ils ont le sentiment d'être mal informés ou de ne pas être assez compétents en la matière. Le constat qu'ils sont mal outillés à l'égard de la chose politique est net. Il existe un vrai décalage entre ces jeunes et le monde politique et la manière dont il s'adresse à eux.

Le scrutin européen se prête-t-il bien pour tenter une telle expérience ? L'échelon communal n'aurait-il pas été plus indiqué ?

Oui et non. Le choix d'un scrutin européen dont on parle traditionnellement peu et sur lequel on fait assez peu campagne a de quoi laisser sceptique. Mais je ne suis pas certain que les enjeux communaux, par leur proximité, passionneront aussi les jeunes. Ce n'est pas tant la question du niveau de pouvoir qui se pose que celle d'une véritable participation, pleine et entière, au scrutin.

Les 16-17 ans, à l'inverse de leurs aînés, ne seront pas obligés de voter sauf s'ils s'inscrivent au registre électoral : la démarche ne dissuadera-t-elle pas plus d'un de se rendre aux urnes ?

« L'incitation, pour les partis, à tout faire pour capter ces voix n'est pas très évidente. »

Probablement. Je ne vois pas l'argument qui puisse justifier de ne pas considérer cette catégorie de jeunes comme des citoyens à part entière dans la participation à l'exercice du vote. Ce choix fragilisera non seulement le caractère obligatoire du vote, déjà remis en question, mais il introduit une différence de traitement entre électeurs qui, à mes yeux, est dommageable.

Comment expliquer une telle frilosité ?

Probablement par des arguments juridiques, mais aussi manifestement par un doute dans le chef des politiques quant à la capacité d'exprimer un vote quand on a 16 ans. Cette semi-inclusion est un signal regrettable et, selon moi, une occasion manquée qui aura pour conséquence de passer à côté de l'objectif avoué qui est d'impliquer ces jeunes dans le processus électoral. L'option choisie débouchera sur une participation très inégalitaire au scrutin, entre favorisés et moins favorisés sur le plan socioéconomique. Or, c'est à partir du moment où les jeunes se sentent réellement considérés, en tant que citoyens à part entière et non de seconde zone, que les effets bénéfiques d'une participation pourront se manifester. ...



Robin Lebrun, politologue au Cevipol (ULB).



GETTY IMAGES


... Les conditions ne sont donc pas réunies pour que l'essai puisse être couronné de succès ?

J'ai des réserves. Ne parler de politique à l'école qu'en période d'élections ne suffit pas. L'école est censée former des citoyens qui comprennent les institutions démocratiques et saisissent l'importance d'y participer, surtout pour celles et ceux qui sont en déficit de sociabilité politique. Cet accompagnement scolaire sera-t-il organisé par le niveau de pouvoir compétent en matière d'enseignement qui n'est pas celui qui a décidé l'abaissement de l'âge de voter, en l'occurrence la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Instaurer le vote à 16 ans sans le rendre obligatoire et en le limitant au scrutin européen, c'est opter pour une élection très prudente. La prise de risque est faible.

Verdict en 2024 : peut-on s'attendre à ce que les 16-17 ans répondent malgré tout massivement présent à leur premier rendez-vous électoral ?

C'est difficile à prévoir. Quoi qu'il en soit, les partis devront aller les chercher. Feront-ils spécifiquement campagne en direction de ces 270 000 électeurs potentiels (NDLR : auxquels s'ajoutent 13 000 jeunes établis à l'étranger) dont les votes prêteront peu à conséquence sur le plan électoral ? L'incitation, pour les partis, à tout faire pour capter ces voix n'est pas très évidente.

La tentation d'un vote radical ou extrémiste sera-t-elle plus présente chez ces très jeunes électeurs ?

Le risque existe, mais les discussions menées avec ces jeunes sur l'enjeu démocratique ne sont pas de nature à devoir forcément inquiéter. On observe néanmoins une absence de rejet absolu du système. Il est bien davantage question d'une fatigue et d'une méfiance envers la politique et son efficacité. 



Loïc Perrin, membre du Forum des jeunes.

« Ne pas avoir consulté les 16-17 ans est regrettable »

Voter à 16 ou 17 ans, un effet bof ? Abaisser l'âge pour se rendre aux urnes mérite mieux qu'un droit de vote corseté qui ne fait pas entrer ces jeunes dans la cour des grands, estime Loïc Perrin, 21 ans, délégué au dialogue européen de la jeunesse et membre du Forum des jeunes.

Pouvoir voter à 16 ans, est-ce la bonne manière d'éveiller l'intérêt des plus jeunes à la politique ?

On se réjouit de cette avancée démocratique, de cette façon de donner plus d'importance à la voix des jeunes et de reconnaître qu'ils sont des citoyens à part entière au sein de la société. Mais il est clair que cet abaissement du droit de vote à 16 ans ne doit pas être considéré comme une solution miracle unique. La demande que les jeunes expriment de pouvoir rencontrer les politiques ne peut se limiter à un passage par les urnes. Ils veulent plus de démocratie directe, être inclus dans la construction des politiques qui les concernent.

Les jeunes seront ravis ?

Lorsqu'ils sont consultés sur la question du vote (« pour ou contre »), sans autre explication donnée, les réactions sont généralement plutôt négatives. Selon une étude récente, près d'un jeune sur deux considère que les informations sur le système politique et institutionnel belge et sur les programmes des partis sont incompréhensibles pour eux. La peur de ne pas être assez informés les rend plutôt défavorables à la perspective d'aller voter. Ce que les jeunes veulent, c'est pouvoir émettre un vote éclairé. Le débat n'est donc pas d'être pour ou contre l'abaissement à 16 ans du droit de vote, il concerne plutôt

les circonstances et les conditions dans lesquelles ce droit pourrait s'exercer. Il faut impérativement que cette décision s'accompagne sans tarder de mesures d'éducation et de sensibilisation aux enjeux du vote et de la politique. Or, nous n'avons à ce stade aucune garantie que ce travail de sensibilisation et d'information sera effectué, que ce soit en milieu scolaire ou sur le terrain médiatique.

Autriche, par exemple. L'option retenue introduit une démocratie à deux vitesses. Elle rend le droit de vote profondément inégalitaire entre les 16-17 ans, qui ont le choix, et les autres citoyens pour lesquels le droit de vote est obligatoire. Mais elle crée aussi une différence de traitement au sein même du groupe des 16-17 ans : ceux dotés d'un certain capital informatif seront plus susceptibles de se rendre aux urnes

« Si on abaisse l'âge du droit de vote, il faut proposer un véritable droit de vote. »

Ont-ils au moins eu leur mot à dire dans le débat ?

Non, et il est regrettable que les premiers concernés n'aient été aucunement consultés en amont du projet, ni directement ni au travers des organes consultatifs de la jeunesse belge. Le Forum des jeunes a été auditionné à la Chambre, quand le projet de loi était déjà ficelé. Le signal ainsi donné est malheureux alors que 76 % des jeunes sondés estiment avoir peu ou aucune influence sur le processus de décision politique. Inclure les jeunes dans l'élaboration de ce type de mesure aurait donc facilité leur appropriation de ce nouveau droit.

Ils ne devront voter que s'ils s'inscrivent au registre des électeurs de leur commune : où est la logique ?

Nous étions plutôt en faveur d'une inscription automatique, comme pour tous les citoyens d'au moins 18 ans, et comme c'est le cas en

que ceux issus de milieux plus défavorisés et éloignés de ces enjeux. Qu'au moins cette démarche d'inscription puisse se faire en ligne ! Cette condition au droit de vote représentera un frein pour les jeunes. Si on abaisse l'âge du droit de vote, il faut proposer un véritable droit de vote.

Cette décision ne dégage-t-elle pas, au final, un goût de trop peu ?

Nous voulons rester optimistes mais il faut que ce premier pas soit suivi d'autres étapes : si on reconnaît aux jeunes le droit de voter pour les européennes et si on reconnaît dans le même temps leur maturité pour ces élections-là, pourquoi ne pas entamer une réflexion éclairée sur les autres niveaux de pouvoir ? Cet élargissement requiert une modification de la Constitution mais il pourrait faire l'objet de réflexions dans le cadre de la prochaine réforme de l'Etat, en incluant les jeunes cette fois. **V**

« Il serait plus opportun que le niveau de pouvoir qui permette de "tester" l'abaissement de la majorité électorale soit le niveau local. »

Le Centre d'études Jacques Georgin (DéFI), dans une note d'analyse de 2021, plaide pour le choix du « niveau de pouvoir de proximité par excellence et d'apprentissage de la démocratie », plutôt que d'ouvrir le seul scrutin européen aux 16-17 ans.

« Ce n'est qu'à partir de 18 ans que l'on peut pleinement prendre part à la vie en société. »

Wim Van der Donckt (N-VA), député fédéral, justifie le rejet par son parti de l'abaissement à 16 ans du droit de vote par le fait que ce droit ne peut être dissocié des devoirs et de la responsabilité individuelle que l'on ne possède pas à cet âge-là.

« Certains opposants assuraient que les femmes voteraient de toute façon comme leur mari ou comme leur curé. Aujourd'hui, qui oserait à nouveau dire cela ? »

Guillaume Defossé (Ecolo), député fédéral et cosignataire de la proposition d'abaisser à 16 ans l'âge de voter, réfute lors des débats à la Chambre l'argument selon lequel « les jeunes iront voter comme leurs amis ou le dernier influenceur à la mode ».